



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 février 2025

| Membres du conseil municipal | | | |
|------------------------------|----------|--------------|---------|
| En exercice | Présents | Procurations | Absents |
| 29 | 22 | 7 | 0 |

Date de convocation le **31 janvier 2025**

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : Mme Victoria MARI

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Aurélie FRONTERA, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DERROUBAIX, Mme Marie-Line JULLIEN

Procuration :

M. Guillaume MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Marie-Claude MASSON donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à M. Xavier ODO, M. Djamel MESAI-MOHAMMED donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, Mme Delphine FAURAND donne pouvoir à Mme Irène DARRE, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP

ANNÉE 2024-2025 - FINANCEMENT DES CLASSES TRANSPLANTÉES

La Ville souhaite maintenir son aide à l'organisation de classes transplantées en renouvelant sa participation financière pour l'année scolaire 2024-2025.

Une classe transplantée est un voyage et un séjour organisés par une école au cours duquel les jeunes élèves continuent à suivre les cours du programme scolaire tout en découvrant le milieu dans lequel ils sont immersés et en pratiquant des activités en lien avec l'objet du séjour. Les classes transplantées sont un moyen d'apprentissage favorisant l'autonomie, l'éveil de la curiosité et le vivre ensemble dans un environnement différent de l'école.

Cette participation financière prendra la forme d'une subvention versée sur le compte OCCE de l'école concernée.

Vu la délibération n°116-114 du 4 novembre 2016 fixant les conditions de financements suivantes :

| Critères | Coefficient | Montant par élève et par séjour |
|--|-------------|---------------------------------|
| Séjour 7 jours | 100,00% | 190,00 € |
| Séjour 5 jours sans week-end | 90,00% | 171,00 € |
| Séjours courts (3 – 4 jours) | 60,00% | 114,00 € |
| Absence de validation de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) | 0,00% | 0,00 € |

Pour l'année scolaire 2024-2025, 3 projets (concernant 7 classes et 165 élèves) ont été élaborés grâce au dynamisme des équipes éducatives des écoles élémentaires Louis Pasteur et Irène Joliot-Curie.

Concernant l'école Louis Pasteur :

- Classe transplantée de 5 jours sur le thème de la « voile » pour 2 classes de CM2 soit 51 élèves (Lac de Monteynard - Isère).
- Classe transplantée de 5 jours sur le thème de la « découverte du milieu marin » pour 2 classes de CM1 et CP/CM1 soit 50 élèves (Grau d'Agde - Hérault).

L'association subventionnée pour ce projet est la suivante :

École Louis Pasteur
OCCE du Rhône
5 rue Elsa Triolet
69500 Bron

Au regard des informations transmises et des critères énoncés ci-dessus, le montant maximum de la participation de la Ville de Grigny-sur-Rhône sera de 17 271 € (101 élèves x 171 €).

Concernant l'école Irène Joliot-Curie

- Classe transplantée de 5 jours sur un projet « théâtre » pour les 3 classes de CE1 soit 64 élèves (Retournac - Haute-Loire).

L'association subventionnée pour ce projet est la suivante :

École Irène Joliot-Curie
OCCE du Rhône
5 rue Elsa Triolet
69500 Bron

Au regard des informations transmises et des critères énoncés ci-dessus, le montant maximum de la participation de la Ville de Grigny-sur-Rhône pour ce projet sera de 10 944 € (64 élèves x 171 €) ;

Vu la convention ci-jointe ;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER la convention ci-jointe qui détermine le montant de la participation financière relative à l'organisation de classes transplantées pour les écoles Louis Pasteur et Irène Joliot-Curie telle qu'exposée ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à verser les subventions afférentes.

| Suffrages exprimés | 29 | |
|---------------------------|----|---|
| Vote(s) Pour | 29 | M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Line JULLIEN |
| Vote(s) Contre | 0 | |
| Abstention(s) | 0 | |
| Ne prend pas part au vote | 0 | |

Ainsi fait et délibéré le vendredi 07 février 2025.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Victoria MARI.



CONVENTION DE FINANCEMENT DE CLASSES TRANSPLANTÉES **organisées par les écoles Irène Joliot-Curie et Louis Pasteur**

Entre :

L'OCCE du Rhône, 5 rue Elsa Triolet 69500 BRON, représentée par.....en sa qualité de, d'une part,

et

la Ville de Grigny-sur-Rhône, représentée par Monsieur Xavier ODO, en sa qualité de Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal du 7 février 2025, d'autre part.



Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er - OBJET

Dans le cadre du soutien financier de la Ville pour l'organisation des classes transplantées, une aide financière est prévue pour favoriser les sorties scolaires.
La présente convention permet de définir les modalités de financement des classes transplantées organisées par les écoles Irène Joliot-Curie et Louis Pasteur.

ARTICLE 2 - DÉTAILS PRÉVISIONNELS DES CLASSES TRANSPLANTÉES

Concernant l'école Louis Pasteur :

- Classe transplantée de 5 jours sur le thème de la « voile » pour 2 classes de CM2 soit 51 élèves (Lac de Monteynard - Isère).
- Classe transplantée de 5 jours sur le thème de la « découverte du milieu marin » pour 2 classes de CM1 et CP/CM1 soit 50 élèves (Grau d'Agde - Hérault).

Concernant l'école Irène Joliot Curie :

- Classe transplantée de 5 jours sur un projet « théâtre » pour les 3 classes de CE1 soit 64 élèves (Retournac - Haute-Loire).

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS GÉNÉRALES.

L'organisateur s'engage à avoir effectué toutes les démarches inhérentes au projet y compris auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).

ARTICLE 4 - ASSURANCE

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile dans le cadre de l'organisation de ce projet.

ARTICLE 5 - MODALITÉS FINANCIÈRES

Concernant l'école Louis Pasteur, la Ville participera au financement des classes transplantées 2024-2025 sus mentionnées pour un montant maximum total de 17 271 €.

Concernant l'école Irène Joliot-Curie, la Ville participera au financement des classes transplantées 2024-2025 sus mentionnées pour un montant maximum total de 10 944 €.

Ces montants seront versés sur le compte des écoles concernées à l'OCCE du Rhône (5 rue Elsa Triolet 69500 BRON).

ARTICLE 6 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée des projets indiqués ci-dessus.

ARTICLE 7 - DÉNONCIACTION DE LA CONVENTION

L'une ou l'autre partie ont la possibilité de dénoncer la convention à tout moment, mais exclusivement en cas de commun accord. En ce cas, la présente convention cessera de produire tout effet entre les parties au terme correspondant.

Fait à,
le

Pour l'OCCE du Rhône,

Fait à Grigny-sur-Rhône,
le

Pour la Ville,
le Maire,
Xavier ODO.